


SAINT-FELIX-DE-LODEZ		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
République Française Commune de SAINT-FELIX-DE-LODEZ Département de l'Hérault Arrondissement de Lodève	L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joseph RODRIGUEZ, Maire.	
Nombre de membres En exercice : 15 Qui ont pris part : 13 Vote par procuration : 3	Présents : Mme Louisiane DELMAS ; Mme Eliette CAMUT; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Gilles GROS ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Antonio GODOY ; M. Romain DESRICHARD ; Mme Marie-Pierre VERNET ; Mme Karen MARCON	
<u>Date de la convocation</u> Le 05/02/2025	Absents : M. Anthony JEANJEAN ; M. Stéphane VAN LERBERGHE	
<u>Date d'affichage</u> Le 21/02/2025	Absents excusés : M. Samuel OLIVIER (Procuration à Joseph RODRIGUEZ) ; Mme Maghnia MENGUS (Procuration à Sophie SOUYRIS) ; M. Éric PEROLAT (Procuration à Mme Louisiane DELMAS)	
N° 2025-09 <u>Objet :</u> Adressage communal – approbation des modifications <u>ACTES</u>	Depuis la délibération du 07 novembre 2024, le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre. Monsieur le Maire rappelle que cette démarche a pour but de mettre en conformité la dénomination des rues et les adresses avec les exigences de la loi 3DS. L'objectif est d'avoir une base nationale plus fiable pour résoudre les problématiques d'accès aux secours, ou de livraisons de colis. Les modifications présentées au Conseil Municipal ne concernent que la numérotation des lieux sur l'Avenue Marcelin Albert, l'Avenue Cardinal de Fleury et l'Avenue Bir Hakeim. Les adresses seront désormais au métrique. Cela doit permettre de faciliter la densification urbaine tout en supprimant les adresses en « BIS », « TER », « QUATER ».	

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** la nouvelle numérotation qui sera jointe en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré à SAINT-FELIX-DE-LODEZ,
le 13 février 2025.

Le secrétaire de séance
Louisiane DELMAS



Le Maire,
Joseph RODRIGUEZ



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le



ID : 034-213402548-20250213-2025_09-DE

Avenue BIR HAKEIM

N° ACTUELS, côté impair	Nouveaux n°
1	163
3	173
5	189
279	495

N° ACTUELS, côté pair	Nouveaux n°
2A	60
2	162
4	164
6	184
8	192
500	INCHANGE
530	INCHANGE

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025



Publié le 21/02/2025
ID : 034-213402548-20250213-2025_09-DE

le MARCEL IN ALBERT

N° / 2025	TUELS, côté impair	Nouveaux n°
1	Inchangé	
3	15	
5	25	
7	35	
9	39	
4	Inchangés	
51	59	
13 (garage)	83	
13 bis	88	
15	logement : 91 commerce : 95 boucherie : 125	
17	logement côté : 127 logement dessus boucherie : 133	
Parcelle E 491 (remise jeanjean)	143	
19	logement : 147 salle de sport : 151	
21	157	
21 B	175	
23	367	
23 B	391	
445	Inchangé	
483	inchangé	
485	inchangé	
533	inchangé	
551	ch de Labiras	

N° ACTUELS, côté pair	Nouveaux n°
monument aux morts	62
local maître	72
4	86
6	92
8	102
10	116
Parcelle E 110 (remise Advini)	128
12	146
344	inchangé
350	inchangé
14	388
750	inchangé

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

ID : 034-213402548-20250213-2025_09-09

Berger
Levrault

ACTUELS, côté impair	Nouveaux n°
	53
1b	59
1c	63
1	69
3	85
5	95
5 bis	107
7	111
9	119
11	123
13	125
13 b	131
15	135
17	145
19	151
21	155
	DATV : 157
23	169
	remise : 179
23 ter	239
25	249
27	271
parcelle E 498 (remise Cabanes JP)	293
parcelle E 497 (remise Cabanes G)	301
33	311
parcelle E 322 (remise Barraquier)	391

N° ACTUELS, côté pair	Nouveaux n°
2	boulangerie : inchangé
	logement : 6
4	8
6	18
8	24
12	36
14	62
16	66
18	78
20	86
22	116
bibliothèque	134
22 b	140
salle lodezienne	146
24	160
parcelle E 34 (Remise Saigné)	180
26	192
28	194
30	212
32	218
36	266
38	276
40	280
salle des fêtes	300
42	312
42b	317
parcelle E 292 (remise Cabanes G)	322
parcelle E 296 (remise Rabillé)	352
50	408
104	450